



Arrêté n° 199/2022/6.1 Police municipale

Interdisant les terrains de football

Nous, Maire de la Commune de LANVEOC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conditions atmosphériques des jours écoulés et des prévisions
Vu l'état des terrains de football,

ARRETONS :

Article 1 : La pratique du football (compétitions officielles et entraînements) ou de toute autre activité est limitée à un match par terrain de football de LANVEOC, à partir du samedi 26 novembre à 12h jusqu'au lundi 28 novembre 10h.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'Association LANVEOC-SPORTS

LANVEOC, le 25 novembre 2022

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Christine LASTENNET

Publié le 25.11.2022
Notifié le 25.11.2022

Par Délégation du Maire
Richard KLEIN
1er adjoint

